



Le SNPSC promeut une pratique qualitative des activités, dans un souci de partage des connaissances et de respect du milieu naturel.

Le SNPSC est attentif aux relations conviviales de ses adhérents avec leurs clients, entre les professionnels des sports nature et avec les autres pratiquants et usagers du monde souterrain et des canyons.

## **Charte de Qualité** du SNPSC (AG 2018)

L'adhérent au SNPSC est automatiquement signataire de cette charte et s'engage à la respecter.

### **1-Le professionnel et ses clients**

- Il offre à sa clientèle une prestation en accord avec ses possibilités physiques et techniques.
- Il adapte l'effectif de son groupe dans un souci de pédagogie et de sécurité.
- Il propose une offre variée permettant à sa clientèle une progression technique en spéléologie et en canyon et utilise les outils proposés par le SNPSC et la FFS

### **2-Le professionnel et les sites de pratique**

- Il respecte le libre accès aux sites de pratique.
- Il respecte le milieu souterrain, les canyons et leur environnement en informant et en participant à des actions de protection.

### **3-Le professionnel et les obligations réglementaires**

- Il fournit du matériel technique et pédagogique conforme à la réglementation en vigueur.
- Il se tient informé et travaille dans le respect des obligations fiscales et réglementaires.
- Il couvre ses clients par une assurance en responsabilité civile.

### **4-Le professionnel et ses partenaires**

- Il contribue au développement de la spéléologie et du canyon en relation avec ses partenaires et les institutions.
- Il met ses compétences au service des organismes de sauvetage.
- Il participe à l'évolution technique et pédagogique de l'activité.
- Il contribue à la formation des stagiaires dans le respect déontologique du métier.
- Il soutient un compagnon professionnel en difficulté ou en détresse due à un événement brutal ou permanent.

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon.

Mairie. Place de l'Hôtel de Ville. 26420 La Chapelle en Vercors.

Permanence – Téléphone/fax : 04 75 05 50 69 (le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 17h à 19h)

Courriel : [snpsc@free.fr](mailto:snpsc@free.fr)

[www.snpsc.org](http://www.snpsc.org)